

Monsieur Jérôme FERRERI
10, rue de la Bouvine
34160 SAINT-DREZERY

Nice, le 7 mai 2009

LRAR n° RA 79 120 830 2 FR
N/Réf. : jcb09026 - Ferreri - EFK.FR

Objet : Site efk.fr

Jérôme,

J'ai été récemment informé qu'en juillet 2006 et bien que ceci eusse dû être fait au nom de la FFVL – dont tu étais à l'époque et es demeuré membre du Comité directeur - tu as fait inscrire en ton nom propre le site internet efk.fr.

Ainsi, l'utilisation de ce site par la Fédération se trouve aujourd'hui suspendue faute de pouvoir disposer des codes d'utilisation indispensables pour le remettre en service.

Bien évidemment, cette situation s'avère très préjudiciable.

Je te demande donc – et au besoin te mets en demeure – de vouloir bien sous délai impératif de huitaine restituer ces codes à la Fédération.

Dans cette attente,

Bien sportivement à toi.



Jean Claude BENINTENDE
Président de la FFVL